

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020, À 20H30.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Monsieur Martin Beulac, conseiller #2
Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présent :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Dominique Neault, conseiller #3

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Elle est ouverte à 20h49.

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

141-09-2020

IL EST PROPOSÉ par Martin Beulac et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance et constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Pavage correctionnel – Octroi de contrat
5. Période de question
9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. PAVAGE CORRECTIONNEL – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le pavage correctionnel du rang 12 et 13 Est;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées au montant suivant :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Les entreprises Lévisiennes inc.	66 475.00\$
Construction et pavage Boisvert inc.	74 477.40\$

CONSIDÉRANT QUE la firme du Grand conseil de la nation Waban Aki a effectué l'analyse des soumissions qui se sont toutes deux avérées conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat va au plus bas soumissionnaire conforme;

142-09-2020

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour les travaux de pavage correctionnel du rang 12 et 13 Est à la compagnie Les entreprises Lévisiennes inc. au montant de 66 475.00\$ plus taxes, le tout conformément au devis d'appel d'offres 20MRC003.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

143-09-2020

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h03.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
secrétaire-trésorière